ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS1343

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 30

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« V *(nouveau)*. – À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 243-7 du code de la sécurité sociale, les mots : « les organismes mentionnés aux *c* et *e* de l'article L. 5427-1 du code du travail » sont remplacés par les mots : « Pôle Emploi ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence rédactionnelle.